

De l'utilité d'enseigner les pratiques du travail social communautaire dans les écoles d'A.S.

Texte écrit dans le cadre d'un groupe de travail lié à l'ETS 2019-2020

Les propos qui suivront n'engagent que moi. Je ne suis ni enseignant, ni ancien élève d'une école en AS, mais j'ai une expérience de travailleur social communautaire à Bruxelles au sein d'un « dispositif » que je vais tenter de décrire ci-dessous. Je suis actuellement toujours en lien avec le travail social communautaire en menant un travail dit de « seconde ligne » en tant qu'accompagnateur méthodologique des travailleur.euse.s sociaux communautaires de terrain qui évoluent sur des sites de logements sociaux en Région bruxelloise.

Je souhaiterais tenter de vous apporter un éclairage sur une méthodologie d'action sociale qui, comme tout travail social vise à apporter un changement chez la personne mais ici, il s'agit d'un changement opéré au sein d'un groupe de personnes dans un processus mené par eux mêmes. Ayant auparavant une expérience de travail en éducation permanente, le travail social communautaire reste pour moi la clé de tout changement voulu par un groupe de personnes car **il part des préoccupations premières des habitant.e.s des quartiers**. Même si le résultat obtenu ne correspond pas toujours à l'objectif voulu, seul le processus compte et il m'est juste insupportable de ne pas croire aux forces des habitants en invisibilisant ces derniers et en les « abandonnant » aux mains des « expert.e.s du travail social » et des autorités compétentes (décideur.euse.s politiques et autres évaluateur.trice.s des politiques publiques) qui décideront à « leur place », en faisant du « participatif » un but en soi.

Le travail social communautaire : de quoi parle-t-on ?

Le travail social communautaire me semble encore peu connu ou mal défini en Belgique (du moins francophone), pourtant c'est une méthode qu'il conviendrait de mettre plus en exergue car **il valorise le pouvoir d'agir des principaux concernés, et ce de façon collective**. Si nous voulons mettre en place un processus visant **un véritable changement structurel** au sein d'un quartier et d'une communauté, alors le travail social communautaire est l'une des clés pour y arriver. Il peut toucher non seulement un public dit « fragilisé » ou « précaire », mais également toutes les personnes (c'est à dire, toutes classes sociales confondues) désireuses d'opérer un changement de situation, explique une enseignante dans une école d'AS à Bruxelles. Et ce à l'inverse de l'éducation populaire (ou permanente), qui elle s'adresse généralement à un public plus fragilisé, n'ayant pas « accès à certains droits » ou n'étant pas « consciente » de ses droits. L'impact du travail social communautaire aura également **une répercussion plus large** que le groupe de personnes ayant provoqué ce changement de situation d'où l'idée d'un changement structurel. En effet, nous partons de problématiques communes vécues par des personnes et le travail social communautaire tente d'apporter **des solutions collectives à ces problématiques communes** tels que l'amélioration d'une voirie, la verdurisation d'un quartier, la diminution du sentiment d'insécurité en mettant « en projet » des groupes de jeunes, la création de services sociaux inexistantes dans les quartiers (écoles de

devoirs, maison de quartier, épicerie sociale...) ou la préparation d'une rencontre avec les autorités compétentes pour demander par exemple, des travaux de rénovation dans les logements. Pour se faire, **la détection de personnes ou groupes ressources** permettra plus facilement d'identifier un groupe porteur de l'initiative voulue et réfléchi avec les habitant.e.s. Le/la professionnel.le du travail social n'est finalement là que pour amorcer la rencontre, soutenir (si besoin) méthodologiquement le groupe, donner des conseils et veiller au respect du cadre dans lequel se déroule processus. Il ne s'agit certainement pas de porter l'initiative « **à la place** » de ceux et celles qui subissent les problématiques ou toutes formes d'oppressions, vécues comme étant un frein à toute forme d'émancipation et d'autonomie du groupe même si on serait parfois tenté de le faire pour « aller plus vite » ou parce que le/la professionnel.le du secteur pense que c'est la bonne action à faire. Pourtant, le /la professionnel.le doit pouvoir s'effacer au sein du groupe qu'il/elle accompagne pour que le processus d'autonomisation ou d'auto-gestion du groupe se mette « plus facilement » en place et ainsi éviter, autant que faire se peut, d'instaurer **une relation de dépendance** avec le/la travailleur.euse social.e

Nous reprendrons une définition du travail social communautaire indiqué dans la nouvelle convention cadre de la SLRB¹ relative au Projet de Cohésion sociale² :

Le travail social communautaire, qu'il parte de personnes et/ou de groupes d'intérêts et/ou de réseaux, vise à produire un changement structurel de situations problématiques. C'est une méthode d'action qui analyse les « mécanismes d'exclusion et les responsabilités de chacun.e à partir de la place qu'il occupe dans le système ».

Pour le dire autrement, la personne est acteur.trice dans la communauté, l'action se déroule dans un périmètre bien défini, la dimension collective est fondamentale et cette méthode vise un processus de changement d'amélioration du cadre de vie d'un groupe de personne ou d'une communauté. **L'habitant.e est acteur.trice de son quartier, il/elle est donc logiquement considéré.e comme expert.e de son lieu de vie.** C'est avec lui/elle que doit se faire l'identification de la problématique, l'analyse de la problématique, l'élaboration et la prise de décision concernant les actions à mener, l'action, l'évaluation, etc...Cela inclut une **démarche participative** (qui ne doit pas être une fin en soi mais un moyen pour arriver aux objectifs voulus) et des solutions sous forme d'actions sont mises en place en vue de répondre

¹ Société de Logements en Région bruxelloise, organisme d'intérêt public sous la tutelle de la secrétaire d'Etat au logement en Région bruxelloise, c'est le pouvoir subsidiant du dispositif des projets de Cohésion sociale

² Les Projets de Cohésion sociale (PCS), au nombre de 32 actuellement sont financés par le ministère régional du Logement social en Région bruxelloise. C'est un dispositif-existant depuis le début des années 2000- inscrit dans une convention quinquennale entre trois acteurs : la SLRB, une société immobilière de service public (une SISP, il en existe 16 en région bruxelloise), une asbl, et parfois un quatrième acteur qui est la commune (l'asbl peut également être para communale, d'où la vigilance nécessaire avant la signature de la convention pour éviter toutes formes d'instrumentalisations du local associatif à des fins politiques ou électoralistes). C'est l'ASBL qui reçoit les subsides de la SLRB pour engager des travailleur.euse.s sociaux/ sociales communautaires dans un local associatif fourni par le bailleur des logements sociaux, un local se situant généralement au pied d'immeubles sociaux. Ces immeubles, généralement construits sur un site de logements sociaux, constitueront le périmètre d'action des travailleurs.euses de terrain évoluant dans le dispositif des PCS pour leur asbl)

aux besoins des habitant.e.s d'un quartier. **L'action communautaire doit toujours rester un moyen et non une fin en soi pour répondre aux besoins du quartier**³.

Ces besoins peuvent être analysés par la mise en place d'un diagnostic local, une sorte d'enquête sociologique de terrain, pour déterminer quels sont les besoins (ou manquements) prioritaires dans le quartier. Le terme « communauté » peut être défini de trois manières : la **communauté géographique** (lié à un territoire), la **communauté d'intérêts** (conditions socioéconomiques identiques : nous sommes tous.les victimes des mêmes exclusions) et enfin, la **communauté d'identité** (même appartenance culturelle voir « ethnico religieuse »).⁴

Les écoles d'AS à la lumière de la méthodologie du travail social communautaire

Le propos qui nous occupe dans cet écrit, compte tenu de l'importance de cette méthode en tant que vecteur de changement, est- de se demander finalement si le travail social communautaire est suffisamment connu et enseigné en études supérieures, principalement dans les écoles d'assistant.e social.e. A ma connaissance, je connais deux écoles à Bruxelles (IESSID et ISFSC) qui proposent des modules de cours et une école à Liège (HELMO ESAS) mêlant à la fois la pratique et la théorie du travail social communautaire (nous l'appellerons « TSC. »). A Liège, le module sur le travail social communautaire fait partir d'une unité d'enseignement générale. Toutefois, d'après les dires d'un étudiant, ce module semble assez sommaire, se contentant de mises en situations fictives. Ce module arrive en troisième année de formation, après les modules de travail social individuel et collectif, proposés en deuxième année et d'après cet étudiant, ce module serait négligé dans son enseignement (manque de temps, d'expertise...)

Le TSC ne peut que se décliner par une mise en pratique donc l'idée serait de partir au départ de stages, c'est-à-dire d'une mise en pratique ou d'un vécu concret sur le terrain. Dès lors, la question se pose : où trouver un stage dans une structure qui pratique le TSC ? (cela inclut également les structures en santé communautaire⁵). De plus, quand j'évoque le travail d'un.e

³ Exemple : mise en place d'un soutien scolaire pour répondre au manque d'infrastructures scolaires et au besoin des parents d'être plus « impliqués » dans la scolarité de leurs enfants, constitution d'un comité d'habitants pour répondre au besoin de se sentir plus impliqué dans le processus décisionnel du bailleur des logements sociaux, mise en place d'un potager collectif pour répondre au besoin de « cohésion sociale » autour de la biodiversité en ville entre différentes classes sociales issues du même quartier, organisation de rencontres avec les autorités communales pour exprimer des problématiques vécues sur le terrain et co construire des solutions à ces problématiques entre les deux parties, etc.

⁴ Inspiré des fiches de formations de la FÉBUL (Fédération Bruxelloise Unie pour le Logement) sur le travail social communautaire. La FÉBUL est actuellement mandaté par la SLRB pour être l'accompagnateur méthodologique des travailleuses du dispositif des Projets de cohésion sociale ;

⁵ « *L'action communautaire en santé repose sur une conception globale et positive de la santé, telle qu'elle est définie dans la charte d'Ottawa : un équilibre complexe et dynamique entre des facteurs biologiques, psychologiques, culturels, économiques, sociaux, spirituels et environnementaux. Cette stratégie vise le changement social et contribue à développer le droit à la santé pour tous. Elle se caractérise par une base collective et un processus participatif entre tous les acteurs concernés (habitants, professionnels, politiques,*

assistant.e social.e, je pense plutôt à un travail d'accompagnement social individuel, c'est à dire une relation interpersonnelle entre le professionnel du travail social et « l'utilisateur » tel que j'en ai couramment l'image dans un CPAS, par exemple. La dimension collective du travail social est donc exclue de mon imaginaire du travailleur social sortant d'une école en AS. On peut dès lors se demander quel est le profil des travailleurs.euse.s sociaux/sociales communautaires ? Dans le dispositif des projets de cohésion sociale où j'ai évolué en tant que travailleur de terrain, beaucoup de mes pairs avaient plutôt une formation universitaire en sociologie ou en anthropologie et finalement peu de professionnel.le.s du travail social sortaient d'écoles d'AS me semblait-il, ce qui n'est, je pense, pas vraiment la même formation que celle d'assistant.e social.e e termes de contenus enseignés et de perspectives d'emplois.

Est-ce dû au fait que dans les écoles d'AS, une grande partie des étudiant.e.s effectuent plutôt leur stage dans des structures qui privilégient le travail individuel ? Selon une professeure d'une école en AS qui enseigne la méthodologie du TSC, il y aurait une certaine peur de la part des étudiant.e.s d'évoluer dans un organisme qui pratique le TSC. Pourquoi ? N'est-ce pas assez concret ? Pas assez « cadrant » ? Ou ont-ils simplement peur de l'inconnu ? Selon cette professeure, un facteur déterminant qui pourrait dissuader les étudiant.e.s, c'est la notion de temps. En effet, pour constater l'évolution d'un processus en TSC sur un groupe de personnes, en suivant par exemple l'évolution d'un « projet », de sa conception à sa mise en pratique et éventuellement ensuite de son évaluation, plusieurs mois, voire plusieurs années, peuvent parfois être nécessaires (avec parfois des hauts et des bas, des arrêts ou des réajustements). Alors comment avoir un aperçu du processus évolutif en TSC sur un stage de quelques semaines qui demande à l'étudiant.e de « produire un résultat » à l'issue de son stage dont ce dernier sera peut-être déterminant pour réussir son année et qui sera peut-être moins clairement identifiable donc plus difficile à évaluer ?

Dans une vision très parcellaire du TSC, une école d'AS propose par exemple des visites à ses étudiant.e.s dans des structures qui développent du TSC. Ainsi, dans un PCS à Evere, le coordinateur reçoit chaque année des visites d'étudiant.e.s de cette école qui viennent alors faire un retour en classe de ce qu'ils ont pu voir et observer. C'est une manière de garder un minimum l'ancrage territorial et l'observation d'une pratique de terrain, même si cela ne donne évidemment qu'un léger aperçu des multiples possibilités qui s'offrent aux travailleurs.euses de faire évoluer le TSC. En effet, comme cité plus haut, **la mise en place d'un processus lié au travail social communautaire peut prendre du temps**, il faut parfois tâtonner, procéder par essais et erreurs et le ou la travailleur.euse est toujours tributaire de la « dynamique » de son public, afin d'être respectueux d'une démarche ascendante (ce n'est pas pour cela qu'il ou elle ne doit pas impulser des idées ou proposer des animations en vue de matérialiser une action).

Une autre dimension que l'enseignante souligne, c'est la peur de se « frotter » aux institutions et aux décideur.euse.s politiques. Le rapport aux institutions ou au « politique » peut se voir

etc.) ».

http://lespissenlits.be/pg.php?id_menu=37&PHPSESSID=e4c3ec9d9d38f7b5c86e00cee9ff5263,

consulté le 3 août 2020

sur différents niveaux de rapports de forces : qu'il soit du « **faire avec** » le politique pour avancer dans une initiative (les exemples des collaborations avec des travailleurs.euses issus des contrats de quartier est assez représentatif). Après si la marge de négociation est mince, on peut « **faire contre** » les décideur.euse.s politique (ou autorités compétentes) et provoquer le conflit avec eux en les affrontant directement (interpellations, actions directes non violentes, grèves, manifestations etc...) ou alors se mettre carrément en marge du pouvoir politique en faisant « **en dehors** » du politique, quitte à mettre la survie financière de sa propre association en jeu si celle-ci est financée par les pouvoirs publics.

« Faire du TSC », ce n'est pas s'isoler, quand bien même l'asbl se sentirait « experte » en la matière⁶ et n'aurait pas besoin de soutien extérieur. Le TSC, c'est aussi mener un travail en réseau. Autrement dit, c'est aussi **prendre en compte les différents acteurs et actrices qui font partie du quartier et qui en façonnent son identité** (réseau associatif, collectif d'habitant.e.s, commune, région...). S'il y a des convergences méthodologiques sur le fond (et sans « agendas cachés »), il me semble donc tout à fait pertinent de pouvoir créer des ponts avec ces autres acteurs et actrices dans une logique d'alliance pour obtenir par exemple plus facilement le rapport de force favorable ou de rester dans une logique de complémentarité dans le soutien des professionnels à une action faite par et avec les habitant.e.s, qu'elle soit festive (fête de quartier comme étant une action de prétexte à la rencontre) ou plus militante (préparation d'une rencontre avec des mandataires communaux par exemple).

Dès lors, cela nous ramène à cette notion de « **politisation** » des étudiant.e.s (dans le sens d'acquérir une culture politique) qui me semble fondamentale pour mieux appréhender, voir «affronter» le monde politique et institutionnel qui restent des acteurs et actrices clés dans le développement d'un quartier. Il semblerait que des étudiant.e.s étant politisé.e.s préalablement à leurs études auraient moins de freins à évoluer dans un stage qui privilégie le travail collectif/ communautaire sur le travail individuel compte tenu des finalités citées plus haut. Cette politisation chez les jeunes semble être actuellement plus présente aujourd'hui qu'il y a une ou deux décennies, d'après le constat que fait cette professeure en observant ses étudiant.e.s. Je ne peux évidemment m'empêcher de faire le parallèle avec les récentes mobilisations massives des jeunes (et parfois très jeunes) pour le climat et le social. Cela étant dit, politisation ou pas, force est de constater que la posture et l'attitude que

⁶ Je prendrai l'exemple d'une asbl évoluant dans le dispositif des PCS dont l'actuel directeur vante ouvertement ses mérites en disant qu'elle se « professionnalise » et que, d'après lui, c'est « inhabituel dans le secteur ». Déjà c'est assez dégradant pour les autres asbl qui font, elles aussi pour la plupart, un travail de terrain remarquable, mais encore faut-il définir ce que la direction de cette asbl entend par « professionnalisation » alors que la méthodologie du travail social communautaire c'est de justement reconnaître en l'autre qu'il est source de savoir, qu'il peut aussi m'apporter quelque chose à moi le professionnel du travail social en tant qu'habitant.e et expert.e de son quartier, et ce quel que soit son niveau d'éducation (respect des principes d'égalité et d'horizontalité dans la relation « professionnel -usager »). Si la professionnalisation amène à vouloir faire l'apologie d'une méthode plus « classique » dite descendante (Up to Down) et que seul le ou la travailleur.euse est expert.e de son savoir, le risque devient grand de s'écarter des principes fondamentaux qui régissent le travail social communautaire. Soyons prudent aussi face au risque de « marchandisation du travail social » et de mise en place de techniques de « management associatif » à l'instar de méthodes évaluatives issues du secteur privé, ou encore, proche des préceptes du « New Public management » pour justifier une « rationalisation du secteur ». Le travail social reste un travail avec l'humain, non avec des machines ou des produits, c'est toujours utile de le rappeler quand même des directions d'asbl tendent à s'écarter des fondamentaux du travail social en acquérant des antennes associatives de quartier comme si elles acquéraient des « parts de marché ».

prendra l'étudiant.e ou le/la travailleur.euse social.e débutant (son « état d'esprit ») aura donc certainement une influence sur la manière dont il percevra le travail social communautaire et comment il le mettra en « musique ».

Le trio individuel-collectif-communautaire : indissociables

Je terminerai par cette question, dans la pratique de terrain d'un.e travailleur.euse social communautaire, peut-on tout de même éviter de faire du travail social individuel quand plusieurs personnes dans la journée viennent avec leurs propres demandes ? Selon moi, un.e travailleur.euse social.e communautaire ne doit pas faire table rase des demandes individuelles (en réorientant par exemple constamment la demande vers des services associatifs plus « compétents ») car l'individuel peut être une étape indispensable qui peut mener au collectif, qui peut ensuite mener au travail social communautaire. Ce trio « individuel-collectif-communautaire » est donc indissociablement lié et complémentaire. On peut difficilement faire du « communautaire » sans passer par l'étape « individuelle » . En effet, comment faire du travail en groupe en visant un changement radical et profond sans connaître l'ensemble des personnes qui composent ce groupe ? L'approche individuelle (écoute, suivi , accueil individuel) peut donc faire partie du processus menant à l'approche collective puis communautaire⁷.

En conclusion, être politisé au préalable ne suffit pas toujours à rentrer plus aisément dans la logique méthodologique du travail social communautaire. De même que sortir des études d'AS n'est pas spécialement un atout tant que l'enseignement de la méthodologie du TSC restera une option « en marge » de l'essentiel du cursus scolaire. Finalement, et c'est presque un truisme, **seule la pratique acquise au fil des mois et des années et sa manière « d'être au monde » en prenant pleinement en considération les personnes désireuses de changement peuvent peut-être mener plus aisément au TSC.** Un processus de changement qui, pour moi, devrait aussi concerner les travailleurs.euses du social afin d'opérer une visée d'émancipation commune⁸ et de casser cette relation à sens unique et descendante entre le/la « professionnel.le » et « l'utilisateur ».

⁷ La différence entre collectif et communautaire est selon moi tenue. Très brièvement et nous m'avons déjà explicité plus haut, alors que le collectif viserait à mener une action en groupe en vue de son propre changement , le communautaire viserait à mener cette action de groupe en vue d'un changement de situation ayant des répercussions au-delà du groupe tel un projet de transformation urbanistique par exemple pour le bien être de la communauté et non d'une minorité d'habitant.e.s (C'est à dire, avoir une dimension progressiste et social dans le changement visé et voulu. Comme le cite Mathieu Van Criekingen, enseignant et chercheur à l'ULB, « *le contraire de la gentrification c'est un projet d'amélioration et de renforcement de tout ce qui fait ressource pour les classes dominées dans les quartiers populaires (et au-delà), un droit à la ville populaire, en somme* (In revue *Lava* num 03, hiver 2017 p. 16)

⁸ Le « nous émancipateur » vise tant le/la professionnel.le du travail social que « son public », Adeline de Lepinay, autrice du livre « Organisons nous ! manuel critique » (ed. Hors d'atteinte, 2019) explique que la lutte menée doit aussi pouvoir émanciper le/la travailleur.euse. Ce n'est pas seulement une lutte « pour » mais une lutte avec les travailleur.euse.s qui, certes on peut-être plus de privilèges que leur public « précarisé » en raison de leur couleur de peau, de leur capital culturel ou de leur statut socio-économique mais une lutte pour viser un changement structurel doit pouvoir être également bénéfique pour le/la professionnel.le du travail social.e . Il peut s'agir d'une

Cette manière « d'être au monde » peut être apprise dans les écoles d'AS, en accordant autant de place dans les cours de méthodologie au travail social collectif et communautaire qu'au travail social individuel. Sans trop vouloir m'avancer dans des recommandations scolaires, il faudrait peut-être pour cela que les professeur.e.s soient sensibilisés et se forment aussi à la pratique afin d'envoyer de manière plus spontanée leurs étudiant.e.s durant plusieurs mois dans des structures qui pratiquent réellement le TSC afin de dépasser les peurs et de sensibiliser ensuite les étudiant.e.s à cette pratique. Malgré cela, ces structures qui accompagnent des processus de développement social communautaire sont-elles trop peu visibles ou pas assez développées ? Sur ce dernier point, la professeure que j'ai interrogée me disait que dans les CPAS, il était tout à fait envisageable d'aborder le travail social sous un angle plus collectif et moins interpersonnel. Une fois de plus, les deux se complètent mais pour répondre à des besoins individuels, apporter des réponses collectives est effectivement un angle d'approche tout à fait salubre qu'il conviendrait d'appliquer quotidiennement au sein des CPAS. **Cela permettrait ainsi d'aborder le travail social sous un angle plus global et d'analyser ainsi une problématique dans son ensemble.** Cette logique d'individualisation des problématiques pousse le secteur associatif à se spécialiser (et à se concurrencer) alors qu'il me semble bien plus riche de travailler de manière intersectorielle dans une logique de convergences des pratiques sociales autour et avec le groupe en demande de changement.

Pour terminer, il n'est pas sans rappeler que le TSC n'a pas besoin de « s'inscrire dans une structure » ou de se « formaliser », c'est à dire d'émaner uniquement des professionnel.le.s de l'intervention sociale au travers d'une association du secteur non marchand ou d'une institution publique. **Le travail social communautaire, à l'instar des groupes ou collectifs de citoyens, n'a pas besoin d'être impulsé par un professionnel du travail social qui doit mener à bien la mission pour laquelle il a été engagé.** Beaucoup de personnes font du travail social communautaire pour changer une situation qui leur déplaît sans s'en rendre compte. Seul la « force du collectif » et l'action dans le temps détermineront si oui ou non l'objectif de changement structurel de la communauté évoluant dans un quartier ayant une visée émancipatrice (qui vise à plus de justice sociale) et progressiste sera atteint.

Matthieu Tihon
Participant à l'ETS (session 2019-2020...)

transformation sur lui/elle. , envisager de nouveaux interstices pour mener d'autres actions, envisager, par d'autres prismes ou angles d'approche une autre manière de réfléchir le système structurel qui nous oppresse ou simplement remettre en question notre manière d'être et de faire.